

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne le Service dentaire scolaire, effectivement, les raisons sont multiples. La maladie de plusieurs médecins a fait que, si les médecins sont malades, il n'y a bien sûr pas de soins qui se font et donc les honoraires ne peuvent pas être facturés. Il y a une unité de soins qui a dû être remplacée aux Buissonnets pour 60 000 francs. On constate quand même dans les différentes cliniques que pour certaines il y a une diminution des soins en carie, ce qui veut dire qu'on a un peu plus de contrôles mais moins de soins. Là, on est plutôt content bien sûr de cet état de fait. D'autre part, effectivement, j'ai mandaté maintenant un examen de ce service. Il y a un coaching qui est en place. J'attends un rapport d'analyse sur le fonctionnement du Service d'ici le mois de juin et j'espère pouvoir trouver les solutions pour arriver à retrouver les chiffres précédents. J'aimerais quand même dire que ce service est particulièrement important puisqu'il assure la prophylaxie et c'est un service aussi qui suit l'ensemble des enfants scolarisés de ce canton pour s'assurer qu'ils soient suivis et soignés par des médecins dentistes, que ce soit par le Service dentaire scolaire ou par des médecins privés. Donc, il y a tout un service de contrôles effectués aussi par nos services dentaires scolaires.

En ce qui concerne la couverture et les dessins de «Mix & Remix», je ne peux pas répondre à la question. Je vais me renseigner et je donnerai l'information à M^{me} la Députée Claudia Cotting. D'habitude, nous mettons des photos. «Mix & Remix» ont fait une exposition au «Vide-poche» de l'Hôpital de Marsens. C'est là qu'il y a eu des discussions et qu'une collaboration a été initiée. Cependant, en ce qui concerne les chiffres précis je vous donnerai l'information.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. L'attribution du mandat «asile» à ORS permet de constater un meilleur suivi et une efficacité supplémentaire dans la gestion financière et comptable du dossier.

L'année 2007 a également été celle de la recherche de solutions pour la planification hospitalière cantonale et qui a abouti au rapport qui vient d'être publié. De plus, le réseau de soins et santé mentale se met en place. La reprise du subventionnement des institutions spécialisées par le canton a conduit à une analyse du fonctionnement. Le Service de la prévoyance sociale est conscient que le transfert au canton doit modifier la manière de travailler et une transparence totale doit être exigée. Aussi, un groupe de travail est en place. Il est chargé, entre autres, de détecter si des synergies devraient être mises en place entre les différentes ins-

titutions pour améliorer le fonctionnement et aboutir à des économies.

Avec ces quelques remarques, la CFG vous invite à accepter ce rapport.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2007

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je voudrais avoir un renseignement concernant le bilan. Ce document contient donc deux comptes bien distincts qui sont le compte propre de l'Etablissement et le compte de la Caisse cantonale de compensation. Il y a une question qui concerne les passifs transitoires. Au bilan des comptes propres, à la page 22, il y a un passif transitoire de 1,74 million alors que l'année passée ce montant n'était que de 12 685 francs. Qu'est-ce que c'est que ce passif transitoire?

J'ai également une question d'ordre plus général. Dans les deux bilans on a une indication qui dit «avoir ou dette envers le secteur comptable 1». Qu'est-ce que le secteur comptable 1?

Voilà mes deux questions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne le passif transitoire, il s'agit, pour l'essentiel, des prestations sociales APG concernant l'exercice 2007 mais payées en 2008.

Ensuite, pour «l'avoir envers le secteur comptable 1», le «secteur comptable 1» est la Caisse cantonale des allocations familiales. Donc, c'est entre les deux.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 63 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP),

Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 63.

Se sont abstenus:
Siggen (FV, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 2.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR JUDICIAIRE

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement du Pouvoir judiciaire présente une diminution des charges de plus de 2,6 millions de francs. Pour l'essentiel, cette amélioration tient aux amendes encaissées supérieures au budget et aux rentrées extraordinaires consécutives à l'application, dès le 1^{er} janvier 2007, de la modification de loi de 2004 sur la prévoyance professionnelle des juges cantonaux. Je me permets de reprendre quelques points, quelques centres de charges.

Pour ce qui est du Tribunal cantonal, l'excédent de charges est en diminution de plus de 970 000 francs. Les causes en sont notamment des dépenses moins importantes que prévues dans le domaine informatique et précisément une récupération des charges sociales liées au nouveau système de prévoyance professionnelle.

Au 2105 «Tribunaux d'arrondissement», l'excédent de charges est en augmentation d'environ 970 000 francs. Ce résultat est dû à une augmentation de l'effectif dans les tribunaux de la Broye, du Lac et de la Gruyère, à une augmentation des pertes sur créances pour presque 400 000 francs dues au nombre croissant de poursuites infructueuses ainsi qu'à une baisse des émoluments judiciaires qui dépendent du nombre d'affaires traitées, de leur importance et de la solvabilité des justiciables. Ces deux derniers points concernent surtout le Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Au 2110 «Instructions pénales», l'excédent de charges est en diminution d'environ 1,2 million de francs. La cause principale est l'augmentation du montant des amendes dues à une modification du Code pénal suisse permettant de cumuler une amende ferme et une peine avec sursis – modification du Code pénal postérieure à l'établissement du budget.

Pour la Chambre pénale des mineurs, la situation financière est stable.

Dans le domaine de l'assistance judiciaire pénale, la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs est entrée en vigueur au début 2007. Elle impose plus souvent la désignation d'un défenseur d'office en faveur du mineur. L'augmentation des charges qui sont liées atteint à peu près 55 000 francs.

Pour les offices des poursuites, l'excédent des recettes est en augmentation d'environ 420 000 francs. Cette augmentation est liée à l'importance et au nombre d'affaires traitées, donc évidemment aux émoluments plus élevés.

Concernant l'Office des faillites, l'excédent de charges est en diminution de quelque 100 000 francs. La diminution provient notamment d'une baisse des effectifs.

Enfin, le dernier centre de charges que je voulais relever, le 2150 «Tribunal administratif», l'excédent des charges est en diminution de 833 000 francs. L'Etat récupère en fait la prestation de sortie des juges. C'est l'élément principal à relever.

Avec ces quelques considérations, la Commission de finances et de gestion vous propose d'approuver les comptes du Pouvoir judiciaire.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec un excédent de charges en diminution de presque 5,9 millions de francs; c'est-à-dire une augmentation de recettes de 3,7 millions et une diminution des charges de 2,2 millions. Les causes principales en sont, notamment, des recettes supplémentaires liées aux impôts sur les véhicules et aux amendes, un versement d'une indemnité unique pour la suppression de certains postes à l'arsenal et des diminutions de charges liées à des départs à la police. Des investissements sont également prévus dans cette Direction de l'ordre de 1,3 million de francs. Il s'agit essentiellement aux Etablissements pénitentiaires de Bellechasse d'une nouvelle étable, d'un pavillon, d'une construction d'un bâtiment pour l'exécution anticipée des peines et de l'agrandissement du parking.

Je reviens sur l'un ou l'autre des centres de charges.

Pour ce qui est du «Service de la justice» 3305, la baisse de l'excédent des charges est de quelques 300 000 mille francs; les causes sont multiples. Je relève toutefois le fait que la secrétaire juriste du Conseil de la magistrature n'est entrée en fonction qu'en octobre.

Pour le «Service de la police du commerce» au 3330, l'excédent de recettes est en diminution de 160 000 francs. Les charges ont en fait augmenté plus vite que les recettes. Cette situation est due à l'augmentation des faillites personnelles dans le domaine de la restauration. A relever aussi une baisse des patentes de commerce de quelques 180 000 francs due à la disparition des machines à sous et de hasard et à la diminution des salons de jeux. Mais pour être tout à fait juste, je relève que l'impôt sur le produit brut des jeux, lui, est en augmentation en comparaison avec les comptes 2006.

Pour le «Service de la population et des migrants», l'excédent de charges est en diminution de quelques 440 000 francs. On a observé dans le canton en 2007, une diminution du nombre de passeports délivrés et donc des frais et des recettes afférentes ainsi qu'une augmentation de la population étrangère donc des émoluments liés aux nouveaux permis. A relever que dès le 1^{er} juin de l'année passée, il y a, dans notre canton et en Suisse, la libre circulation complète pour les 15 premiers membres de l'Union Européenne et on a pu évidemment constater que la croissance économique pourrait venir plus de la population étrangère.

Au centre de charges 3340 «Circulation et navigation», l'excédent de revenus est en augmentation de presque 500 000 francs. Il s'agit, bien entendu, d'une augmentation du produit de l'impôt sur les véhicules due à